CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2014 - 18H30

PROCES VERBAL

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de : Absente excusée :

Mme M.AGIER a donné pouvoir à Mme H.GENTE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril fait l'objet de remarques de la part de Mr JP. CHABERT concernant son intervention sur le Budget qui le trouve succinct et demande un apport complémentaire de son intervention, ainsi que Mr D.FARRO.

Mr R.ARMENICO revient sur l'utilisation de la salle du Vergon. Il est adopté à l'unanimité.

N°1 Recrutement d'agents non titulaires

Madame le Maire demande l'autorisation de recruter des agents non titulaires

- -pour faire face à l'accroissement d'activité temporaire et saisonnier.
- -pour remplacer des agents momentanément absents.

Elle énonce les critères qui président au recrutement en CDD des jeunes Mallemortais ; durant la période estivale.

Délibération votée à l'unanimité

N°2 Autorisation de recrutement d'agents non titulaires vacataires

A la demande de précision de Mr D.FARRO, Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de personnel recruté pour exercer un acte déterminé, discontinu. Il s'agit essentiellement de personnel effectuant des remplacements dans les écoles ou cantines. Après entretien et étude du CV et sur présentation des diplômes nécessaires, la Commission du Personnel Municipal fera des propositions.

Délibération votée à l'unanimité

N°3 Subventions aux associations

Madame le Maire indique que la modification essentielle apportée, concerne la mise en régie de certaines associations.

Mr A.ALLEGRINI, responsable de la Commission des subventions informe que cette commission a validé les subventions aux associations ayant présenté un dossier complet.

Il rappelle que des critères d'attribution existaient déjà en ce qui concerne le sport.

La Commission établira des critères pour l'ensemble des autres associations.

Les associations dont les dossiers sont incomplets seront contactées par le secrétariat.

Mme J.REILLE Mme A.ANDREIS, Mr JP.CHABERT, Mr D.FARRO, Mr P.PIGNET interviennent pour demander des précisions sur les subventions, en ce qui concerne :

- -les classes transplantées et la nomination des régisseurs
- -les plafonds attribués aux associations pour des manifestations ponctuelles
- -La définition des enveloppes attribuées à chaque régie
- le choix des critères pour l'attribution des subventions ?
- le détail des dépenses pour chaque manifestation ?
- -le comité de jumelage ne pourrait-il rester sous forme associative ?
- -les raisons de la baisse importante de la subvention de la crèche

Ces interrogations ont fait l'objet d'une réponse de la part de Madame le Maire et de Mr A.ALLEGRINI :

-le passage en régie des classes transplantées a fait l'objet de l'ouverture d'une ligne dans le budget 2013. C'est le personnel municipal qui gère cette régie.

-l'attribution de subventions spécifiques pour des manifestations ponctuelles est soumise à l'étude du dossier présenté, comprenant bien entendu le budget.

-Les enveloppes attribuées cette année à chaque régie sont basées sur le fonctionnement de l'année précédente.

-Les critères d'attribution doivent être travaillés par la commission comme ils l'ont été pour le sport.

-Chaque régie aura le détail des dépenses effectuées.

- le comité de jumelage est né de la signature d'une charte paraphée par les maires des communes d'Agliana et Mallemort. Les personnes qui s'investissaient dans le comité de jumelage pourront s'impliquer de la même façon dans la commission de jumelage.

Après l'exposé du travail effectué par l'association « Solidarité paysanne » par Mr H.RICARD, un débat intervient sur l'opportunité d'augmenter la subvention jugée basse.

Mr D.FARRO ne souhaite pas que l'on déroge aux sommes attribuées par la commission.

Mme H.GENTE suggère alors que cette augmentation soit proposée lors de la commission d'attribution l'année prochaine.

Les présidents d'association membres du Conseil municipal quittent la salle lors du vote de la subvention attribuée à leur association.

Ces précisions apportées, les subventions sont adoptées à l'unanimité impliquée dans conformément à la législation.

Seule la subvention du téléthon fait l'objet d'1 abstention (Mme P.EIDENWEIL)

N°4 Cotisations et contributions à divers organismes

Avant de les détailler Madame le Maire remercie les élus qui ont participé aux Assemblées Générales de ces organismes.

Une information est donnée par Mme P.EIDENWEIL concernant le SPCAL, et par Mr R.ARMENICO sur une plaquette portant sur « le devoir de mémoire de la 2^{ème} guerre mondiale » et à la vente.

La délibération est votée à l'unanimité.

N°5 Convention de forfait communal conclue avec l'OGEC

Madame le Maire rappelle que la loi Carle d'octobre 2009 et son décret d'application du 9 novembre 2010 a institué le financement des écoles privées. La circulaire du 15 février 2012 détaille la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. La convention avec l'OGEC pour l'année 2013/2014 fixe le forfait à 881€ par enfant. La convention est conclue pour 4 ans.

Madame le Maire propose que la convention soit conclue pour un an et souhaite ajouter à l'article 1 : « la présente convention.... Classes élémentaires et maternelle « 3 ans révolus » de l'école privée.

Le nombre d'enfants s'élève à 75. La participation de la commune s'élève donc à 66075€.

2 abstentions lors du vote : Mme M.BREMOND, Mr P.PIGNET.

Nº6 Loyers communaux

Mme M.BREMOND propose que comme chaque année les loyers des appartements communaux soient révisés selon l'évolution de coût de la construction proposé par l'INSEE, soit 0,69%.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°7 Autorisation de poursuivre

Dans un souci d'efficacité Madame le Maire (ordonnateur) propose de donner au percepteur (comptable) une autorisation permanente à tous les actes de poursuite pour les titres de recettes supérieurs à 30€.

Madame le Maire note que les non-valeurs sont peu nombreuses et représentent seulement 0,01% du montant des taxes d'arrosages et 0,18% de la caisse des écoles.

La délibération est votée à l'unanimité

N°8 Droit à la formation des élus

Madame le Maire expose que les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions.

Les élus salariés peuvent bénéficier d'un congé de formation de 18 jours sur la durée du mandat. Lors du Conseil Municipal du 10 mai 2010, un forfait avait été fixé pour les déplacements et les droits à formation.

Elle propose que désormais les demandes de formation soit validée par le maire et donne droit à des remboursements.

La délibération est votée à l'unanimité.

N°9 Remboursement des frais de déplacement et restauration

Les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagé pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune.

Madame le Maire précise qu'ils le font dans le cadre de la commission dont ils font partie et que bien entendu, elle doit valider le fait qu'ils représentent la commune.

La délibération est votée à l'unanimité.

N°10 Demandes de subventions auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône

Mr M.MARTIN demande au Conseil de valider les projets qu'il présente afin de déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône.

- -pour l'aide aux acquisitions foncières et immobilières : 60% de 362 000€ (droit d'intention d'aliéner rue Louis Rayon)
- -pour l'aide à l'installation de système de vidéo protection, dont le dossier a été validé par la préfecture : 40% de 65630€
- -pour les travaux de proximité, 7 dossiers ont été présentés, 3 aux derniers conseils et 4 à celuici(voir liste)
- -pour le fond d'aide au développement local, la demande porte sur une voiture réfrigérée pour le transport des repas entre la cuisine centrale et les différents restaurants scolaires et l'achat d'une balayeuse aspiratrice. A une demande de précision de Mme P. EIDENWEIL, Mr M.MARTIN indique que l'utilisation de la voiture réfrigérée pourra être étendue ponctuellement au foyer des Anciens pour le portage des repas si le projet est acté.

M.D.FARRO se plaint de ne pas avoir été invité lors de la visite de Mr. JN.GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, à Mallemort.

Mme le Maire précise que compte tenu des appréciations publiques portées par Mr. FARRO sur M.JN.GUERINI, elle a préféré s'abstenir. D'autant qu'il s'agissait d'une réunion de travail pour l'élaboration du contrat départemental de développement susceptible d'apporter d'importantes subventions à la commune, pour son développement.

Mme le maire précise que ce sont les réactions peu constructives et les tensions toujours existantes de l'équipe de Mr D.FARRO qui l'oblige à des prises de position telle que celle-ci . Elle ne souhaite pas prendre de risque et ne fait pas confiance tant que la volonté de travailler ensemble et d'être constructif ne fait pas jour avec Mr D.FARRO. Défiance oblige puisque Mr D.FARRO nie et ment sur ses écrits Facebook.

Mr JP.CHABERT précise qu'il aurait aimé être informé de cette visite.

Mme H.GENTE confirme que bien entendu l'ensemble du conseil municipal sera convoqué le jour de la signature du contrat.

Mr JP.CHABERT souhaite aussi que cesse les rappels incessants de la campagne électorale. Il souhaite que tout le monde se mette au travail pour la commune. Mme H.GENTE le souhaite aussi.

Après ce débat, la délibération est votée à l'unanimité.

N°11 <u>Dénomination et numérotation des rues</u>

Mr M.MARTIN présente les propositions du groupe de travail (composé de 10 personnes) pour 40 nouvelles propositions de noms de rues.

Il précise qu'un gros travail administratif reste à effectuer pour prévenir tous les organismes et les habitants concernés :

Par ailleurs une nouvelle commission doit être créée pour effectuer la numérotation autour du village. Elle sera composée de 6 anciens membres : Mme P.EIDENWEIL, Mrs R.ARMENICO, E.BRUCHET, F.LEGIER, D.FARRO, M.MARTIN. Quatre membres du nouveau C.M doivent compléter cette commission. Mrs C.BRONDOLIN, P.PIGNET, D.FERREINT, V.DAVAL se portent volontaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°12 Régularisation de cession gratuite

Des conventions de cession gratuites ont été passées entre 8 propriétaires de la rue Pablo Picasso, et la commune en 1991.

Madame le Maire doit signer les documents nécessaires, afin de les régulariser et de poursuivre les travaux.

La délibération est votée à l'unanimité

N°13 <u>Demande de subvention dans le cadre de l'opération « Lire Ensemble » auprès de</u> l'Agglopole

Mr E.BRUCHET indique que par délibération du 26 mai 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer aux communes participantes une subvention d'un montant de 1700€ pour leur participation à la manifestation « Lire ensemble ».

Il demande au Conseil Municipal d'approuver la participation de la commune à cette manifestation et de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le versement de cette subvention.

Délibération votée à l'unanimité

N°14 État d'avancement du PLU- Avenant à conclure avec G2C

Le travail sur le projet de PLU est relancé après une interruption due à la période électorale.

Suite à la promulgation de la loi ALUR du 24 mars 2014, des compléments doivent être apportés au projet de PLU.

Cela fait l'objet d'un avenant de 8895, 00€ transmis par le cabinet G2C.

La commission d'urbanisme sera convoquée le 24 juin. Par ailleurs, la mise en place d'une commission extra-municipale est nécessaire pour mener à bien ce projet.

Délibération adoptée à la majorité, 5 abstentions : Mmes A.ANDREIS J.REILLE et Mrs R.ARMENICO, D.FARRO D.FERREINT

N°15 Composition de la Commission municipale des Impôts Directs et de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

La Commission municipale des Impôts Directs, composée de 16 titulaires et 16 suppléants devra être créée.

Les élus titulaires seront les vice-présidents des commissions : Mr M.MARTIN (travaux), Mr C.MARTINELLI (commerce), Mr E.BRUCHET (urbanisme) , Mr H.RICARD (agriculture) et 4 volontaires : Mme J.REILLE, Mrs JP.CHABERT, R.ARMENICO, P.PIGNET.

Les élus suppléants : Mmes M.AGIER, V.HENTIC, I.MANDIN, Mrs C.BRONDOLIN, V.DAVAL, D.FERREINT, B.LAQUAY, F.LEGIER.

Madame le Maire propose par correction de contacter les anciens membres, de connaître leur souhait de poursuivre leur engagement dans cette commission ou non et d'y ajouter si besoin des nouveaux citoyens.

La Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, devra elle aussi être créée.

Elle doit être composée d'élus et de représentants des personnes handicapées.

Élus : Mmes G.GUY, P.EIDENWEIL, R.LEMAITRE, Mrs F.LEGIER et R.ARMENICO.

La liste sera communiquée lorsqu'elle sera complète avec les représentants des associations relevant du handicap.

Délibération votée à l'unanimité.

Questions diverses:

Travaux:

Mr M. Martin a lancé un appel d'offre pour la 2ème tranche de travaux à l'École Frédéric Mistral, il concerne les menuiseries. Il a reçu 3 réponses.

Reflets du Sud, société sur Mallemort mieux disant a emporté le marché.

Il précise que bien que la Commission d'Appel d'Offres ne soit pas obligatoire elle sera toujours réunie dans un souci de transparence.

Il informe que le CM pourra visiter le chantier de la « digue des Prises », dès que le SMAVD aura fixé une date. Le coût des barrières pivotantes posées à la « digue des Païsses » sera pris en charge à 50% par la commune pour un montant de 3000 €.

Mr C.BRONDOLIN a assisté aux réunions de chantier pour la piscine, elle sera en eau le 26 juin et ouverte au public, à la date prévue, le 4 juillet.

Madame le Maire annonce plusieurs bonnes nouvelles, Agglopole Provence procède à une avance de 90% de la DSC, soit 202 767 €, la dotation de solidarité se monte à 191 895 €, la Dotation globale de Fonctionnement s'élève à 671 409 €.

PPRI: exposition en mairie, réunion publique le mercredi 25 juin.

Communiqué de Monsieur le Préfet :

Un Conseil Municipal obligatoire devra se tenir le 20 juin, pour désigner les grands électeurs pour les élections sénatoriales du 28 septembre.

La commune doit désigner 15 titulaires et 5 suppléants à la proportionnelle, à la plus forte moyenne. La parité doit être respectée dans les listes.

Festivités : « Mallemort Sens Dessus Dessous » les 13 et 14 juin, Fête votive de la Saint Jean, Fête du 14 juillet.

Invitation de tous les membres du Conseil Municipal à la visite de la carrière Lafarge le 4 juillet à 9 heures: l'entreprise souhaite présenter la carrière et les agrandissements.

Commémoration du sacrifice des martyrs de la résistance à Sainte Anne, un bus partira de l'office du tourisme à 9 heures le 12 juin.

Précisions apportées par la Commission Commerce Économie Mr C.MARTINELLI et la Commission Handicap Mr F.LEGIER

Elles vont travailler ensemble et proposer une réunion publique sur la mise en conformité des commerces pour l'accessibilité des handicapés afin de présenter le dossier avant fin décembre 2014, ce qui donnera un délai de 3 ans aux commerçants pour effectuer les travaux d'aménagement nécessaires.

Madame le Maire demande si d'autres points sont à aborder ;

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.